

Propos de
l'honorable Bob Chiarelli, ministre de l'Énergie,
sur l'annonce faite sur l'Oléoduc Énergie Est
Le mercredi 13 novembre 2013

Heure : 8 h 15

Lieu : Hôtel de ville, Ottawa

LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Bonjour,

Je vous remercie tous de votre présence ce matin, et je remercie Bruce [Lazenby, PDG d'Investir Ottawa] pour l'aimable présentation. Merci également au personnel de la Ville d'Ottawa et d'Investir Ottawa pour la tenue de cette rencontre.

Ce matin, j'aimerais vous parler d'un sujet qui a récemment fait l'actualité : le projet d'Oléoduc Énergie Est.

Ce projet est un projet d'envergure.

Un oléoduc actuel transportant du gaz naturel serait converti afin de transporter du pétrole brut en provenance de l'ouest canadien vers les marchés de l'est du Canada et à l'étranger.

L'infrastructure de cet oléoduc couvre déjà 3 000 kilomètres à travers le Canada, et la proposition actuelle verrait un 1 400 kilomètres supplémentaires d'oléoduc, dont la majeure partie s'étendrait au Québec et au Nouveau Brunswick, mais qui débiterait à Iroquois, en Ontario, près de la région de la Capitale nationale.

La portée totale du projet compterait 4 460 kilomètres, soit 47 pour cent situé en Ontario – une longueur de 2 122 kilomètres. Ce conduit s'étend de la frontière manitobaine, à l'ouest de Kenora, et traverse des douzaines de collectivités, dont North Bay et plus bas, vers la vallée d'Ottawa avant de traverser au Québec.

En effet, Énergie Est est le projet d'oléoduc le plus important au Canada depuis plus de 50 ans.

Planifié par TransCanada, Énergie Est transporterait 1,1 million de barils de pétrole par jour de l'ouest canadien vers les raffineries de la Ville de Québec, Montréal et Saint John, au NouveauBrunswick.

En attente de l'approbation réglementaire fédérale de l'Office national de l'énergie, l'oléoduc Énergie Est entrerait en service au courant de l'année 2018.

Ce projet est certainement l'initiative en matière de transport de l'énergie est-ouest la plus considérable d'une génération.

À cet égard, il est de la responsabilité du gouvernement de l'Ontario de tenir compte des préoccupations des collectivités ontariennes.

Au Canada, les projets d'oléoducs interprovinciaux sont sous réglementation fédérale instaurée par l'Office national de l'énergie.

Et bien que le processus d'approbation réglementaire de l'Office national de l'énergie n'ait pas encore débuté pour ce projet en particulier, TransCanada a indiqué que ces dossiers seront présentés au début de 2014.

Comme le veut la règle habituelle lors de telles audiences de l'Office national de l'énergie, l'Ontario a le droit d'agir en tant qu'intervenant et exercera en effet ses droits d'intervention au nom des résidents et des entreprises de l'Ontario.

Mais nous devons nous assurer que notre intervention est fondée sur des commentaires crédibles de fond de la part des collectivités tout au long de la voie proposée, d'intervenants de l'industrie préoccupés par les taux du gaz naturel et d'experts en écologie et en environnement préoccupés par l'impact sur l'environnement naturel et le climat.

C'est le motif pour lequel le gouvernement de l'Ontario prend des mesures sans précédent.

Afin de mieux faire connaître notre statut d'intervenant, on a affecté la Commission de l'énergie de l'Ontario à l'entreprise de consultations publiques et à la production d'un rapport à l'intention du ministère de l'Énergie de l'Ontario sur le projet d'oléoduc Énergie Est, afin de renseigner l'Office national de l'énergie sur l'intervention du gouvernement de l'Ontario.

Sur le seuil de la Colline du Parlement, ici, à l'Hôtel de ville de l'Ontario, je tiens à affirmer clairement que le gouvernement de l'Ontario n'a pas l'intention d'ajouter un contrôle réglementaire supplémentaire.

Plutôt, notre intention est de s'assurer que les voix et les préoccupations de tous les Ontariens trouvent leur expression au cours du processus de réglementation fédéral prochain.

En ce sens, notre gouvernement a établi les principes suivants visant à guider notre approche des projets d'oléoducs interprovinciaux vers l'avant :

- **Les projets doivent répondre aux normes techniques disponibles les plus élevées en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement;**

- **Ils doivent démontrer leur capacité de planification d’urgence et de programmes d’intervention en cas d’urgence de classe mondiale;**
- **Ils doivent s’acquitter de leur devoir d’engagement envers les collectivités autochtones et les municipalités locales et de consultation de celles-ci;**
- **Ils doivent démontrer les avantages et les possibilités économiques à la population ontarienne à court et à long terme;**
- **Enfin, tout risque économique et environnemental, dont les mesures correctives, doit être exclusivement soutenu par les sociétés d’oléoduc.**

Afin d’être bien clair, le gouvernement de l’Ontario appuie la poursuite d’un approvisionnement en énergie accru et diversifié au Canada. Dans un avenir rapproché, le pétrole et le gaz sont des éléments stratégiques quant à notre qualité de vie et notre économie.

Nous sommes reconnaissants du fait qu’utiliser l’infrastructure actuelle pour transporter le pétrole brut en provenance de l’ouest

canadien vers l'est puisse créer des emplois et bâtir un réseau énergétique plus solide entre l'Ontario et le Canada.

Nous sommes au fait qu'existe la possibilité d'une prospérité commune, mais nous devons comprendre les conséquences de ce projet et poursuivre de manière responsable et fondée sur des données probantes.

Il est impératif de tenir compte de toutes les conséquences sur l'environnement global et local. La fiabilité de l'approvisionnement en gaz naturel de l'Ontario et l'assurance de la sécurité publique des Ontariens sont des points tout simplement non négociables.

On ne peut qu'affirmer que le projet sera dans le meilleur intérêt de l'Ontario seulement après avoir tenu compte de tous ces facteurs.

L'Office national de l'énergie est un organe autonome et quasijudiciaire ayant la responsabilité d'examiner et d'approuver les projets en énergie qui traversent les frontières provinciales.

L'Ontario jouit d'une importante occasion d'apporter sa contribution lors de ce processus fédéral.

Et les Ontariens s'attendent à ce que notre présentation soit aussi détaillée que possible, étayant chaque point de vue et comprenant les préoccupations des Ontariens touchés par ce projet.

L'examen de la Commission de l'énergie de l'Ontario prendra la forme d'une discussion ouverte donnant la parole pour tous les aspects du projet.

Le grand public, les municipalités, les spécialistes de l'environnement, les collectivités autochtones et l'industrie feront tous partie de ce vaste processus de mobilisation.

Nous voulons que les Ontariens expriment leurs pensées sur ce projet d'oléoduc. La Commission de l'énergie de l'Ontario dirigera une série de discussions et de consultations au cours des prochains mois.

Nous voulons que le grand public ait le temps et la possibilité de participer avant que la province n'entame le processus fédéral formel.

Tout comme TransCanada a déjà entrepris des consultations, l'Ontario doit consulter lors de la même période, muni d'un programme d'information publique d'envergure.

Au-delà des aspects technique, économique et environnemental, les intérêts des consommateurs actuels en gaz naturel doivent être protégés, en particulier au Nord et à l'Est de l'Ontario.

Le projet Énergie Est convertirait un oléoduc actuel transportant du gaz naturel au service de transport pétrolier.

Ce gaz naturel est actuellement consommé en Ontario afin de chauffer les foyers, alimenter les entreprises et produire de l'électricité.

Toute diminution de l'approvisionnement pourrait entraîner des conséquences réelles et très négatives sur les consommateurs des ménages et des entreprises de l'Ontario.

Un rapport publié il y a tout juste deux jours [le lundi 11 novembre] par le Mowat Centre décrit la situation de façon succincte :

« Convertir les parties d'un oléoduc transportant du gaz en oléoduc pour du pétrole brut... pourrait réduire la quantité de gaz disponible en Ontario au cours de périodes de pointe de la demande.¹ »

Par conséquent, l'Ontario doit veiller à ce que l'on tienne compte des répercussions sur les consommateurs de gaz naturel, tant des secteurs résidentiels qu'industriels et commerciaux.

Le gouvernement de l'Ontario s'investi dans sa population – dans sa sûreté, sa sécurité et ses intérêts.

Et nous nous investissons également dans le bien-être économique et environnemental plus général de tous les Canadiens.

Une filière énergétique solide, propre et fiable qui dirige notre économie, protège les contribuables et appuie un sain climat d'affaires est au cœur de cet investissement.

Notre position sur les oléoducs interprovinciaux est dans le meilleur intérêt de l'Ontario et du Canada.

Nous soulignons et reconnaissons que l'oléoduc Énergie Est possède le potentiel d'appuyer ces intérêts.

Nous tous, tant Ontariens que Canadiens, avons la responsabilité commune de traiter ces préoccupations et de veiller à ce que la croissance économique s'harmonise à une protection environnementale appropriée.

Au fil du processus de la Commission de l'énergie de l'Ontario, nous continuerons de collaborer avec nos partenaires fédéraux et provinciaux afin de veiller à ce que nos principes – et les intérêts de tous les Canadiens – soient étudiés.

Merci.

¹ *Ontario's Stake in Canada's Pipeline Debate (L'enjeu de l'Ontario au débat sur l'oléoduc au Canada)*, Mowat Centre, p. 8